



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Finistère

Tableau relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants

communes de 30 800 habitants et plus

Tous les conseillers municipaux en exercice sont de droit délégués titulaires (article L. 285 du code électoral). Les délégués supplémentaires et les suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune selon le mode de scrutin prévu aux articles L. 289, R. 137 et suivants du code électoral.

COMMUNES	Population municipale au 01/01/2026	Effectif légal du conseil municipal	Nombre de délégués titulaires (L. 284 et L. 285)	Nombre de délégués titulaires supplémentaires	Nombre de suppléants
Brest	142 346	55	55	140	41
Quimper	64 385	49	49	42	21